

---

Extraits du rapport présenté par Barère au nom du comité de salut public, relatif à une trahison déjouée à Givet, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barrère de Vieuzac Bertrand. Extraits du rapport présenté par Barère au nom du comité de salut public, relatif à une trahison déjouée à Givet, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 284;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40527\\_t1\\_0284\\_0000\\_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40527_t1_0284_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## N° 2.

*Extrait de la lettre du citoyen Souham, général de division, commandant depuis Arleux jusqu'à la mer, datée de Dunkerque, 21 brumaire (1).*

« J'ai instruit le général en chef d'une insurrection très forte du peuple de la Belgique, principalement Gand et Anvers, à l'occasion d'une nouvelle levée que l'empereur voulait faire. Il a envoyé 100,000 fusils pour l'armée, et ils se tournent contre lui (2). Il est parti des camps de Cysoing, de Messin et de Courtrai des troupes pour s'y porter. J'attends les ordres du général en chef.

« Signé : SOUHAM. »

## N° 3.

*Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 19<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible (3).*

« Citoyen ministre, les citoyens Saint-Just et Lebas, représentants du peuple près l'armée du Rhin, prennent les mesures les plus vigoureuses pour purger Strasbourg et l'armée de tous les aristocrates et malveillants de toute espèce; nous faisons tous nos efforts pour seconder leurs vues bienfaisantes. Reukin, mon collègue, est parti pour Neufbrisach faire mettre en exécution un arrêté des représentants. Une légère blessure que j'ai à une jambe m'oblige de garder la chambre quelques jours. Les représentants lèvent 9 millions sur les riches de Strasbourg; ils crient, mais ils payent, c'est aujourd'hui le jour fatal où la somme doit être versée entre les mains d'un trésorier. La guillotine est permanente; c'est ce qui les fait marcher. L'assignat a repris de la faveur; ils ne parlent plus d'argent qu'en cachette; sous peu, Strasbourg ne sera plus reconnaissable.

« Le colonel, un capitaine et un adjudant du 12<sup>e</sup> régiment de cavalerie ont été fusillés à la tête de l'armée, cette semaine, pour avoir suscité la désorganisation et tenu des propos inciviques. Nous ne négligerons rien pour répondre à la confiance dont vous nous avez investis.

« Salut et fraternité,

« L'agent du conseil exécutif,

« BERGER. »

## N° 4.

*Les représentants du peuple près l'armée du Rhin au comité de Salut public.*

Strasbourg, le 19<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible (4).

« Citoyens collègues, nous vous adressons deux exemplaires de deux arrêtés qui achèvent

ront d'épurer l'armée, et qui pourront contribuer au salut de la République. L'état-major de l'armée du Rhin avait été épuré trois fois par nous et nos collègues, trois fois la trahison s'est reproduite. Nous ne vous avons pas fait part de quelques succès de cette armée depuis sa retraite, parce que nous attendions tous les jours de vous en annoncer de décisifs. Nous avons été cependant témoins de la discipline et de la bravoure que nos troupes ont montrées dans les dernières affaires qui ont été très meurtrières pour l'ennemi, dont nous avons vu les morts qui ont été enterrés par les hommes et les femmes aristocrates d'un village qui s'était endimanché pour recevoir les Autrichiens. Nous pensons que les plus grands dangers sont passés, que les conspirateurs sont presque tous emprisonnés ou exterminés sur cette frontière, et nous nous empressons de retourner à la Montagne de la Convention nationale, et nous laissons à d'autres le plaisir du triomphe que nous partageons tous ici en vrais républicains.

« Salut, fraternité et liberté.

« Signé : MILHAUD et GUYARDIN. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

**Barère**, au nom du comité de Salut public. Encore une trahison qui a été déjouée. Voici une lettre de Givet; adressée au ministre des affaires étrangères.

*(Suit le texte de la lettre du citoyen Junius Rambourg, que nous reproduisons ci-dessus d'après le Bulletin de la Convention.)*

**Barère**. Je dois vous apprendre une nouvelle qui prouve que les peuples cessent d'être aveuglés sur les tyrans qui les oppriment et qu'ils tournent contre leurs despotes les armes que ceux-ci voulaient faire servir à combattre la liberté.

**Barère** lit une lettre de Dunkerque. Elle porte que le peuple de Gand et d'Anvers s'est soulevé, à l'occasion d'une levée qu'on voulait faire; l'empereur envoyait, pour armer cette levée, 100,000 fusils, le peuple s'en est emparé et il les tourne contre lui. Il est parti des troupes qui s'y portent; mais le temps rend les chemins presque impraticables.

**Barère**. Voici plusieurs autres lettres que le comité m'a chargé de vous lire :

*(Suit le texte de la lettre du citoyen Berger et de la lettre des représentants Milhaud et Guyardin, que nous reproduisons ci-dessus d'après le Bulletin de la Convention.)*

**Sur le rapport du comité de Salut public, la Convention nationale a rendu les décrets qui suivent :**

« La Convention nationale, après avoir entendu le comité de Salut public,

« Décrète que l'Administration des postes fera jour la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, de la franchise des ports de lettres, et qu'il y aura un contreseing particulier pour cette Commission (2). »

(1) *Bulletin de la Convention* du 5<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 15 novembre 1793).

(2) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 255, col. 1].

(3) *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (samedi 16 novembre 1793).

(4) *Ibid.*

(1) *Moniteur universel* [n° 57 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 231, col. 3].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 240.